

vince de Bururi, dans le sud du pays. Ce nouveau groupe renversera la monarchie tutsie et réprimera dans le sang ou la terreur d'Etat toutes les revendications ou tous les soulèvements hutus qui se sont succédés depuis l'indépendance. Les victimes de prédilection des éliminations seront les intellectuels et les étudiants hutus.

En juin 1993, le parti Uprona, au pouvoir depuis l'indépendance (dirigé successivement par le capitaine Michel Micombero, le colonel Jean-Baptiste Bagaza, le major Pierre Buyoya, tous trois proclamés présidents de la République par des juntes militaires, et tous trois originaires de la même commune, Rutovu), perdra contre son attente les élections présidentielles et législatives qu'il avait organisées sous la pression nationale et internationale. Le Front pour la démocratie au Burundi (Frodebu) et Melchior Ndaye étaient élus avec 71 % des voix aux législatives et 64% aux présidentielles. Trois mois après l'installation du nouveau régime, une tentative de coup d'Etat militaire, dans laquelle des dirigeants de l'Uprona sont manifestement impliqués, provoquera la mort du nouveau président et permettra une récupération progressive, par l'Uprona et ses partis-satellites extrémistes, du pouvoir perdu. La tentative de putsch engendrera des vagues de massacres entre Hutus et Tutsis, des tueries par l'armée et les milices tutsies, d'autres tueries par des groupes armés hutus. Un précaire accord politique de « consensus », la Convention de gouvernement signée en septembre 1994, régit désormais toute la vie nationale. Il a été imposé, tout comme les Accords d'Arusha au Rwanda, dans un contexte de contrainte par les armes, d'intimidation ou de terreur, selon le cas. En réaction à la reprise du pouvoir en cours par l'Uprona et ses satellites, s'est constitué un mouvement rebelle: le Conseil national pour la défense de la démocratie (CNDD), dirigé par Léonard Nyangoma, et ses groupes de guérilleros, les FDD, Forces pour la défense de la démocratie, dont les actions de terrain s'amplifient de jour en jour sans pour autant avoir pu amener le chef du gouvernement, le Premier ministre Antoine Nduwayo, un Tutsi radical de l'Uprona imposé par des milices armées, à accepter l'ouverture de pourparlers.

Dans le prolongement de la Convention de gouvernement, bientôt devrait s'ouvrir un « Débat national sur les problèmes fondamentaux du pays ». Dans l'interview qui suit, le professeur belge Filip Reyntjens nous fait part de son scepticisme à ce sujet.



LE PR FILIP REYNTJENS

enseigne dans trois universités belges. Ses cours portent sur les problèmes politiques et juridiques dans les pays d'Afrique. L'Institut africain est un établissement d'utilité publique fondé en 1991 qui vise à coordonner les études africaines en sciences humaines menées en Belgique, et à regrouper des instituts, une dizaine dont certains de très petite taille, qui sont aujourd'hui éparpillés. Le budget fédéral, en ce qui concerne les études africaines en sciences humaines, se situe aux environs de 80 millions de francs belges, pour un effectif d'à peu près 25 personnes.

Deux livres récents de Filip Reyntjens concernent les crises politiques et sociales dans la région des Grands Lacs. Bien documentés, rédigés avec rigueur, ils constituent des ouvrages de référence.

• *L'Afrique des Grands lacs en crise, Rwanda, Burundi: 1988-1994, Editions Karthala, collection Les Afriques, Paris, 1994.*

Un ample survol de l'histoire récente du Rwanda et du Burundi, notamment: problèmes ethniques; analyse des systèmes politiques et de leur évolution; relation des « événements » de Ntega et de Marangara au Burundi; la guerre d'octobre 1990 au Rwanda. Bien d'autres thèmes sont abordés, traités de façon également remarquable.

• *Rwanda, Trois jours qui ont fait basculer l'histoire, Editions L'Harmattan, Paris, 1995.*

La première partie de l'ouvrage analyse les événements relatifs à l'attentat aérien du 6 avril 1994, dans lequel ont péri les présidents du Rwanda et du Burundi. La seconde partie décrit le putsch larvé du 21 octobre 1993 à Bujumbura, lors duquel le président Melchior Ndaye avait trouvé la mort.

Interview de Filip Reyntjens

Qui a abattu l'avion? Nouvelles révélations

Africa international : *Que pensez-vous de la nouvelle hypothèse avancée à propos de l'attentat aérien du 6 avril 1994 à Kigali contre les présidents rwandais et burundais Habyarimana et Ntaryamira, selon laquelle les tireurs des missiles sol-air ont abattu par erreur l'appareil présidentiel, croyant détruire un avion C130 de l'armée belge?*

Filip Reyntjens : En l'absence de certitudes sur l'attentat, il faut évidemment explorer toutes les hypothèses, mais celles-ci doivent être fondées sur des faits avérés et non pas erronés. La thèse dont vous parlez, avancée aujourd'hui par la journaliste Colette Braeckman, est du moins en partie basée sur des faits erronés. Selon cette thèse, les services du protocole rwandais n'étaient pas au courant du retour à ce moment-là de l'avion présidentiel.

Il faut d'abord observer que l'avion présidentiel était attendu avant le moment de sa véritable arrivée. En fait, il devait atterrir en fin d'après-midi, avant la tombée de la nuit. Deuxièmement, il est certain que les services officiels rwandais étaient au courant de l'heure précise d'arrivée de l'avion, la preuve évidente pour moi étant que le directeur de cabinet du président Habyarimana, M. Enoch Ruhigira, était venu à l'aéroport à peine 10 minutes avant l'arrivée anticipée de l'appareil. Le directeur avait rédigé un projet de communiqué (Note : relatif à la mise en place des institutions prévues par les Accords d'Arusha) qu'il devait soumettre au président et lui faire approuver et signer. Contrairement à ce que suggère Colette Braeckman, les services rwandais savaient donc parfaitement quel était l'appareil qui allait atterrir.

Qui a abattu l'avion présidentiel? Le gouvernement français doit fournir des explications

Quelques derniers points. Lorsque l'avion a été abattu, il volait à une altitude de 200 ou 250 mètres, à une vitesse d'à peu près 200 kilomètres à l'heure. Ceux qui doivent lancer des missiles sol-air sur un avion ne l'attaquent pas de face : ils le laissent passer d'abord (4). L'endroit d'où les tirs sont partis se trouvait, à vol d'oiseau, à 400 ou 500 mètres de l'axe d'approche de l'avion présidentiel. Il est évident qu'à ces distances très limitées on reconnaît, même de nuit, ne serait-ce qu'au bruit des moteurs, un type d'avion. Or il y a une très grande différence entre un Falcon 50, qui est un tri-réacteur, et un C130 à 4 turbopropulseurs, à hélices donc, qui donnent un bruit tout autre. Il y a évidemment aussi une autre grande différence entre les feux d'un petit Falcon 50 et ceux d'un gros C130.

• *Avez-vous connaissance, depuis la sortie de votre dernier livre, de faits nouveaux concernant cet attentat aérien?*

F.R.: Dans ce livre j'ai utilisé le conditionnel pour évoquer le seul élément matériel dont nous disposons: les missiles SAM 16 utilisés dans l'attentat. Ils font partie d'un lot qui a été vendu à l'Irak en 1988 et saisi par les Français en février 1991 à l'issue de la guerre du Golfe. Si j'avais à réécrire le livre, j'utiliserais à ce propos le mode indicatif: depuis la fin de la rédaction de ce livre, je possède deux nouvelles confirmations indépendantes, venant de sources compétentes qui confirment que les missiles font partie d'un lot qui a été ramené en France par sa Force d'action rapide. Donc mon interpellation du gouvernement français — que d'ailleurs je n'accuse pas d'avoir fait quoi que ce soit — devient encore plus pressante: ce gouvernement devrait nous expliquer aujourd'hui comment des missiles, qui à la fin de février ou au début de mars 1991 se trouvaient dans les stocks français, se retrouvent le 6 avril 1994 à Kigali.

• *On s'attend à une extradition toute proche (Note: l'interview a été réalisée le 4 avril) vers la Belgique du colonel rwandais Théoneste Bagosora, pour son éventuelle responsabilité dans le meurtre de dix Casques bleus belges au début du génocide rwandais. Votre commentaire?*

F.R.: Il y a deux pays et une instance vers lesquels le colonel Bagosora pourrait être extradé. Le Rwanda et la Belgique ont demandé son extradition, et s'il le voulait le Tribunal pénal international (Note: créé par les Nations unies à La Haye et à Arusha) pourrait faire valoir son droit de préemption vis-à-vis de ces deux pays pour demander également une extradition. Chacune de ces trois hypothèses pose des problèmes.

La «patate chaude» Bagosora

Une extradition vers le Rwanda me paraît peu probable et peu souhaitable, car il est presque exclu que le colonel Bagosora puisse y recevoir un procès équitable. Là, les obligations du Cameroun en droit international seraient de ne pas l'extrader vers le Rwanda.

S'il est extradé vers la Belgique, ce pays va être confronté à un problème sérieux: devoir prouver de façon judiciaire que le colonel est coupable soit de l'assassinat des dix Casques bleus, ce qui semble être la raison formelle de la demande d'extradition belge, soit, et là aussi les juridictions belges ont compétence universelle, devoir prouver son implication dans le génocide rwandais et dans d'autres crimes contre l'humanité. Le même problème se poserait d'ailleurs au Tribunal pénal international pour le Rwanda.

Tant au sein de ce tribunal que chez nous-mêmes, dans le milieu des chercheurs, des convictions scientifiques existent — une intime conviction si vous voulez — concernant le rôle important que le colonel Bagosora aurait joué dans l'organisation et le déclenchement du génocide rwandais. Mais j'avoue, même après les recherches poussées que j'ai faites, ne pas détenir les éléments qui pourraient fonder une condamnation judiciaire du colonel. Il faudra donc mener des enquêtes importantes et probablement assez difficiles pour établir sa culpabilité.

Il y a un quatrième cas de figure. Si en fin de compte personne ne semblait vouloir accepter la "patate chaude" qu'est le colonel Bagosora, les Camerounais pourraient rester avec cette "patate chaude", et dans ce cas je ne sais vraiment pas comment ils s'en sortiraient, parce qu'ils auraient un prisonnier très encombrant dans la prison de Yaoundé. Je pense que les Camerounais voudront donc se débarrasser le plus tôt possible de Bagosora, et qu'en fin de compte celui-ci sera extradé vers la Belgique.

Le FPR aggrave sciemment l'ampleur du génocide

• *Dans votre dernier livre, vous écrivez qu'après l'attentat contre l'avion présidentiel rwandais, le Front patriotique rwandais avait formellement interdit toute intervention militaire étrangère au Rwanda. Pourquoi cette position du FPR, alors qu'une telle intervention aurait peut-être pu éviter le génocide?*

F.R.: Comme d'autres personnes, notamment

des officiers supérieurs rwandais, français, belges et canadiens, j'estime que si la Minuar (5), et surtout les troupes françaises et belges opérant sous leurs propres drapeaux au Rwanda, l'avaient voulu, elles auraient pu éviter le génocide. Elles auraient pu prendre le contrôle de Kigali, et neutraliser les milices et les quelques unités de l'armée rwandaises qui étaient en train de semer la mort. Donc éviter le génocide, en tout cas limiter son ampleur. Mais j'ai d'autre part l'impression que les gouvernements français et belge n'avaient tout simplement pas envie de s'engager dans ce borborygme, et qu'ils voulaient au contraire s'en retirer. Le FPR a pu, dans une certaine mesure, contribuer à cette décision en annonçant dès l'arrivée des premiers éléments français, le matin du samedi 9 avril, que ces troupes devaient se limiter à l'évacuation des étrangers. Dans une première déclaration, le FPR avait même fixé un délai: passé le délai de 48 heures accordé à ces troupes, elles seraient considérées comme ennemies, et dans ce cas le FPR engagerait le combat avec elles.

Surtout en ce qui concerne les troupes françaises, on comprend très bien le souci du FPR, étant donné le passé de collaboration très poussée entre la France, et notamment son armée, et l'armée rwandaise. Le FPR a pu craindre que les troupes françaises, au lieu de ramener l'ordre à Kigali, par exemple, ne s'engagent avec l'armée rwandaise contre le FPR.

Le FPR voulait prendre le pouvoir, quel'en fût le prix à payer

• *Donc l'intervention militaire du FPR après l'attentat aérien n'a pas pu empêcher le génocide. Quel était alors le but de cette intervention?*

F.R.: Là on ne peut que formuler des hypothèses, parce que je ne suis pas Paul Kagame. Le FPR a toujours prétendu qu'il combattait pour arrêter le génocide, et d'ailleurs il a refusé des offres successives de cessez-le-feu en arguant qu'il n'allait pas accepter un cessez-le-feu aussi longtemps que dureraient les massacres. Mais on constate évidemment qu'il n'a pas empêché le génocide, et d'ailleurs il ne pouvait pas l'empêcher, au contraire: au fur et à mesure que ses troupes avançaient vers une région déterminée, les massacres s'intensifiaient plutôt. Ainsi dans les premières régions qu'il a pu atteindre, celle de Kibungo et celle de Bugesera, les Tutsis avaient été l'objet d'une élimination qu'on pourrait quasiment qualifier de prophylactique: on élimine les Tutsis parce qu'on les soupçonne d'être des alliés du FPR.

Si donc on ne s'en tient pas à l'explication donnée par le FPR pour motiver son interven-

tion, la raison de cette intervention serait celle dont on observe les résultats aujourd'hui: le FPR a saisi ce prétexte des massacres pour prendre entièrement le pouvoir, alors que sous les Accords d'Arusha il aurait dû le partager. Il savait que dans un système de compétition politique il serait perdant. La seule alternative pour lui était donc de prendre l'entière-té du pouvoir, ce qu'il a effectivement fait.

BURUNDI

• Toujours dans le domaine judiciaire, mais au Burundi cette fois, comment interpréter le récent meurtre en prison de 3 militaires puis la relaxation de 10 autres, tous impliqués dans les putschs ratés des 3 juillet et 21 octobre 1993 contre le régime du président hutu Melchior Ndadaye ?

F.R.: On s'y attendait un peu. Cela confirme que le règne de l'impunité continue au Burundi. La Cour militaire burundaise est composée uniquement de magistrats militaires tutsis, et en plus il existe une camaraderie, une solidarité entre officiers, qui ne permettent pas de poursuivre et de juger ces gens-là. Pour prendre un autre exemple, jadis le président de la Cour militaire était le colonel Pascal Simbanduku, lui-même impliqué dans le putsch du 21 octobre 1993. A ce titre il devrait comparaître devant sa propre juridiction en tant que témoin, voire même comme prévenu, ce qui évidemment est exclu. C'est donc le blocage total et le règne de l'impunité. De l'autre côté, il y a des Hutus qui après le putsch du 21 octobre ont participé à des massacres de Tutsis voire même de Hutus membres de l'Uprona. Ces Hutus sont en prison et seront probablement poursuivis et punis. Donc à nouveau la justice burundaise sera perçue comme une justice partisane, biaisée et totalement discréditée.

• Mais ce système judiciaire ne correspond-il pas, en quelque sorte, à l'esprit de la Convention de gouvernement, la ligne n'est-elle pas la même? Et que dire de cette Convention?

F.R.: La Convention n'a pas touché le pouvoir judiciaire. Les accords, les arrangements et les compromissions qu'on a faits pendant la négociation de cette convention concernent la distribution des postes et des fonctions, tant au gouvernement que dans l'administration territoriale, la diplomatie, les services de sécurité, etc., mais pas dans la Justice. Cependant dans la logique, que je ne soutiens pas, de cette Convention, on aurait également pu prévoir des quotas au sein du pouvoir judiciaire. Pour moi, les arrangements précités représentent le grand problème du Burundi. D'emblée

la démarche a été désastreuse, car dès les premières négociations au début de l'année 94 on n'a pas abordé les véritables problèmes nationaux qui sont la protection des minorités, les forces de sécurité, la justice, la gestion de l'économie, le contentieux foncier, la réintégration des réfugiés, l'éducation, etc. On s'est limité à des répartitions de postes et de fonctions. En outre, lors de ces négociations le Frodebu était le seul à pouvoir faire des concessions, puisqu'il détenait l'entière-té du pouvoir: il avait 80 pour cent des sièges au parlement, après avoir remporté 70 pour cent des voix aux élections législatives de juin 1993. Il est évident qu'un parti amené à faire de pareilles concessions par la force des armes et de la violence dans les rues allait se couper de sa base électorale, et c'est ce qui s'est produit: je pense que la plupart des sympathisants et des électeurs de jadis du Frodebu soutiennent aujourd'hui, même s'ils ne le disent pas explicitement, le Conseil national pour la défense de la démocratie (CNDD) de l'ancien ministre de l'Intérieur, Léonard Nyangoma.

• A ce propos, qu'est au juste le CNDD, quel est son poids politique ?

F.R. Il s'agit d'une dissidence du Frodebu, comme je viens de le dire. Je pense que si l'on demandait aux électeurs de ce parti, et même à ses cadres — qui ne le diraient pas publiquement — vers où va leur sympathie, vers le Frodebu tel qu'il s'inscrit dans la Convention de gouvernement, ou vers le Frodebu version CNDD qui s'oppose à la Convention, je pense que la plupart d'entre eux s'identifieraient plutôt au CNDD.

Un autre aspect du CNDD est représenté par son aile armée, les FDD, Forces pour la défense de la démocratie. Manifestement elles gagnent du terrain. Dans des affrontements directs avec l'armée, elles partiraient probablement perdantes, mais à l'intérieur du Burundi elles bénéficient du soutien au moins passif des populations hutues, alors que l'armée ne bénéficie pas du tout de cette complicité, bien au contraire.

Je pense que les FDD vont rendre la vie de plus en plus difficile à l'armée et que peut-être — c'est là le seul espoir que je placerais dans ses actions, qu'en principe il faut désapprouver — le fait que pour l'armée un concurrent militaire crédible se profile, va peut-être inciter l'opposition et les forces armées à s'installer dans la logique d'une solution négociée. En ce

sens, les actions des FDD pourraient avoir des effets bénéfiques, mais je suis très prudent en disant cela, car cette logique est très dangereuse: ainsi le Froline, un mouvement déjà ancien de réfugiés hutus, pourrait avoir tué récemment des civils dans le sud et le sud-ouest du pays, alors que les FDD affirment ne s'en prendre qu'à l'armée. Il est donc évidemment très important pour les FDD, donc pour le CNDD, d'éviter l'amalgame s'ils veulent rester crédibles vis-à-vis de la communauté internationale notamment. Ils devraient même condamner les violences perpétrées contre des civils.

• Bientôt aura lieu au Burundi un débat national sur les problèmes fondamentaux du pays. Comment se présente-t-il, selon vous ?

F.R.: Pas tellement bien. On a l'impression que des acteurs politiques, militaires et sociaux, n'ont pas très envie de s'engager dans ce débat. La preuve en est déjà la façon dont les travaux d'une commission préparatoire ont piétiné. Dans son rapport final, cette commission ne s'exprime pas de façon très optimiste quant aux perspectives touchant l'organisation, et à plus forte raison son aboutissement, d'un débat national.

Il est évident que ce débat national est essentiel pour aborder les véritables problèmes de fond auxquels le Burundi est confronté et dont j'ai déjà parlé. Il est clair par ailleurs qu'il y a des exclusives au sujet de ce futur débat. J'ai l'impression par exemple que le CNDD, en tout cas dans ses discours, annonce qu'il veut discuter avec tout le monde, mais ce n'est pas le cas pour l'opposition burundaise, voire même pour le Premier ministre Nduwayo qui affirme qu'il refuse de parler avec quelqu'un comme Léonard Nyangoma, le président du CNDD.

Pour la réussite de ce débat national, il me paraît essentiel qu'y soient associés tous ceux qui désirent s'exprimer, y compris ceux qu'on appelle communément extrémistes, de tout bord qu'ils soient. Dans ce cas ce serait pour le Burundi la dernière chance peut-être de trouver les solutions à ses problèmes, qui sont bien connus. Ils sont d'ordre politique; on peut donc trouver des solutions politiques et ensuite les traduire en termes techniques.

Je constate qu'à l'intérieur et à l'extérieur du Burundi il y a des personnes qui estiment que ce débat national est essentiel. Tout ce que je puis dire, c'est que j'espère de tout coeur qu'il aura lieu. ■